Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202506-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1012202506

Séance du 10 décembre 2025

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation :05/12/2025
Date d'affichage : 05/12/2025
Abstention : 1

Le 10 décembre à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	Jobic, Briand, Le Bris, Parcheminer, Le Naoutout, Le Bourg, Bourdonnec
Procurations :	Chambry à Jobic
Etaient absents :	Le Morvan et Chambry,
Secrétaire de séance :	Le Bourg Mélanie

Objet de la délibération : **Avis sur enquête publique : parc éolien porté par la SAS IEL ENR sur la commune de Plougras**

Vu l'arrêté Préfectoral du 1er octobre prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS IEL ENR en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 135 mètres – puissance maximale unitaire de 2.35 MW) et un poste de livraison sur les parcelles B675, B647 et D290 sur la commune de PLOUGRAS.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique, soit le jeudi 11 décembre 2025 et au plus tôt le lundi 27 octobre 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le parc éolien présenté par la SAS IEL ENR avec sept voix pour et une abstention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202506-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC